

042-284210242-20181219-18-12-109-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2018 Publication : 28/12/2018



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 DECEMBRE 2018 -

DÉCISION N° 18 - 12 - 109

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 29 novembre 2018 s'est réuni le mercredi 19 décembre 2018 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents:

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 12 : La proposition d'avenant au marché de nettoyage des locaux du centre départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Cet avenant n°1 a pour objet de prendre en compte la prolongation du marché de nettoyage des locaux du CDIS.

Afin de garantir une parfaite continuité de service, dans l'attente du résultat de la consultation en cours, il est proposé de prolonger le marché actuel pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au 31 mars 2019.







www.sdis42.fr

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 décembre 2018 afin d'étudier ce dossier.

Vu le rapport présenté par le Président, Le bureau prend la décision suivante :

Article unique:

Le bureau du conseil d'administration approuve l'avenant relatif au marché de nettoyage des locaux du centre départemental d'incendie et de secours de la Loire et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours __de_la_Loire

Georges ZIEGLER